

KARFREITAG 2024

VERSCHWUNDEN

Das systematische Verschwindenlassen in Mexiko

Les chemins de croix qui ont lieu le Vendredi saint au Mexique sont remplis d'une douleur réelle. Lors de veillées et de manifestations, les gens portent des croix et rendent hommage à leurs proches disparus. Parfois, ils s'arrêtent presque à chaque coin de rue – partout où des parents ou des amis ont disparu. «C'est la fin de nos rêves, la fin de nos projets», racontent-ils, mais aussi: «Nous ne cesserons jamais de chercher».



«Wir wollen dich zurück.»

Patricia García zu ihrem Sohn Jacobo Orozco García



VERSCHWUNDEN

Das systematische Verschwindenlassen in Mexiko



Bild:
Suche nach Verschwundenen
in der Nähe von Ciudad Juárez,
13. Mai 2021

Selon les chiffres officiels, 28 213 personnes ont été portées disparues au Mexique en 2023. Les familles à la recherche d'un proche sont confrontées à des autorités totalement dépassées. Les fonctionnaires étant souvent eux-mêmes impliqués dans des cas de disparition forcée, ils ne font guère d'efforts pour améliorer la situation. Seuls les proches et la société civile peuvent amener de petits progrès.

Les disparitions forcées : une violation des droits humains qui relève du mandat de l'ACAT

Les disparitions forcées sont un moyen d'instiller la terreur au sein de la population. Tout comme la torture ou la peine de mort, il s'agit d'un procédé redoutable destiné à réduire au silence toute opposition. Il n'est d'ailleurs pas rare que les victimes soient torturées ni que leur enlèvement se solde par une exécution extra-judiciaire. L'ACAT intervient auprès des autorités afin qu'elles mettent tout en œuvre pour faire cesser cette pratique et permettent aux victimes, à leurs familles et à leurs proches d'obtenir enfin justice.

Vendredi Saint 2024

Avec García Jacobo Orozco García, disparu en 2014 à l'âge de 22 ans, plus de 114 000 personnes actuellement disparues au Mexique reçoivent un visage et un nom.



Vendredi Saint 2024

Chaque Vendredi saint, nous commémorons de manière particulière la souffrance et la mort de Jésus, dans lesquelles se trouve intégrée toute la douleur de l'humanité. Émus, nous tournons notre regard vers le Crucifié, vers Jésus, qui il y a plus de 2000 ans mourut dans d'atroces souffrances sur la croix.

Vendredi Saint 2024

Dans la suite du Crucifié et du Ressuscité, nous ne pouvons rester silencieux face aux victimes du présent.

Nous pensons aux personnes meurtries dans des pays en proie à la guerre : en Ukraine, en Israël et en Palestine, au Soudan, au Yémen, au Myanmar...

En particulier, aujourd'hui, nous pensons également aux nombreux êtres humains au Mexique et dans d'autres pays qui, depuis de nombreuses années, sont sans nouvelles d'un être cher et vivent depuis dans la peur et l'angoisse face au destin incertain de leurs proches.

En nous rappelant aujourd'hui la mort de Jésus sur la croix, nous remémorons toutes ces souffrances, nous les portons dans la prière devant Dieu et nous élevons publiquement notre voix contre la violence, la torture et la répression, contre ce que les êtres humains sont capables de faire subir à leurs semblables.

Nous le faisons dans une foi ferme en la promesse que la violence et la mort n'auront pas le dernier mot.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture



L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) est une organisation de défense des droits de l'homme qui milite pour l'abolition de la torture et de la peine de mort dans le monde entier. Elle défend les personnes torturées et condamnées à mort, quelles que soient leur idéologie, leur religion, leur ethnie ou d'autres caractéristiques, et indépendamment de leurs crimes présumés ou réels.

L'ACAT intervient également en cas d'arrestations arbitraires et de procès inéquitables. Elle soutient les défenseurs des droits de l'homme persécutés et les réfugiés menacés de torture ou de peine de mort s'ils sont renvoyés dans leur pays d'origine.

L'ACAT fonde son action sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : "Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants".

Indépendante de toute institution, œcuménique et ouverte à tous, l'ACAT est présente dans environ 30 pays. L'ACAT Luxembourg a été fondée en 1985 et intervient régulièrement à travers des appels mondiaux en faveur des personnes souffrant de torture, de conditions de détention inhumaines et de peine de mort.

En tant qu'organisation œcuménique, l'ACAT se fonde également sur l'Évangile : la vie et la dignité de l'homme sont intouchables. Seul Dieu a le droit de décider de la vie et de la mort, donc la torture et la peine de mort sont incompatibles avec le message chrétien. Avec l'ACAT, les chrétiens élèvent leur voix dans la société contre le scandale de la torture et de la peine de mort.

Comment soutenir l'ACAT :

Vous pouvez vous informer sur les droits de l'homme et signer les lettres d'appel en vous abonnant à la newsletter, publiée 4 fois par an.

Vous pouvez contribuer à ce que les communautés chrétiennes fassent de la lutte contre la torture leur préoccupation, par la prière et l'action.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

5 avenue Marie-Thérèse • L-2132 Luxembourg

Tél. (352) 44 74 35 58 • fax (352) 44 74 35 59 • contact@acat.lu • www.acat.lu

CCPL IBAN LU77 1111 0211 9347 0000

Association reconnue d'utilité publique. Dons déductibles fiscalement. Merci de préciser Don ACAT

L'ACAT-Luxembourg est affiliée à la Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT) ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Les ACAT informent, sensibilisent l'opinion publique. Elles appellent leurs quelque 30.000 adhérents dans 25 pays à l'action, à la réflexion et à la prière.